

DEPARTEMENT DU MORBIHAN  
ARRONDISSEMENT DE LORIENT  
COMMUNE DE LOCMARIA

**Extrait du Procès-Verbal du Conseil Municipal**  
**Séance du 20 juin 2018**

L'an deux mille dix-huit, le vingt juin à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la commune de Locmaria Belle-île, s'est réuni publiquement en mairie, après convocation légale, sous la présidence de Bernard GIARD, premier Adjoint, Maire par intérim.

|                                   |      |                        |              |
|-----------------------------------|------|------------------------|--------------|
| Nombre de conseillers en exercice | : 10 | Date de convocation :  | 13 juin 2018 |
| Nombre de conseillers présents    | : 7  | Date d'affichage et de |              |
| Nombre de conseillers votants     | : 10 | Publication :          | 21 juin 2018 |

**Etaient présents** : Hervé MICHET de la BAUME, Cécile GUILLOTTE, Corinne TOULME, Camille LE FLOCH, Thomas PERRARD, Pierrick THOMAS.

**Absent excusé ayant remis pouvoir** : Yann COCHENNEC ayant remis pouvoir à Thomas PERRARD, Stéphane CLEMENT à Hervé MICHET de la BAUME et Bernadette FLAMENT à Corinne TOULME.

**Secrétaire de séance** : Thomas PERRARD.

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

**1. AUTORISATION DE SIGNATURE AU MAIRE PAR INTERIM D'UN ACTE NOTARIE CONCERNANT UNE DONATION PAR MADAME HUGUETTE CIOCCHI - PARCELLE CADASTREE SECTION ZM N° 209**

Monsieur le Maire par intérim fait part de ses différents échanges avec Maître Elisabeth LELOUP, Notaire à Le Palais.

Celle-ci lui a fait part du souhait de Madame Huguette CIOCCHI de faire don à la commune de Locmaria de son terrain situé à Samzun, cadastré section ZM n° 209 pour une superficie de 17 ares 56 centiares.

Ce terrain est situé en haut de l'accès à la plage de Samzun.

Monsieur le Maire par intérim demande donc au conseil municipal l'autorisation de signer l'acte notarié relatif à cette donation, sachant que les frais inhérents à ce dossier seront à la charge de la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette donation et autorise le Maire par intérim à signer l'acte notarié.

## **2. AUTORISATION AU PREMIER ADJOINT, MAIRE PAR INTERIM, DE SIGNER LES DEVIS CONCERNANT LE FONCTIONNEMENT DES SERVICES**

Après examen et à l'unanimité, le conseil municipal autorise le maire par intérim à signer les devis suivants :

| <b>Entreprise</b>         | <b>Référence</b>       | <b>Travaux</b>   | <b>Montant</b> |
|---------------------------|------------------------|--|----------------|
| Comptoir de Bretagne      | Devis du<br>30.05.2018 | Casseroles, faitout, marmite,<br>sauteuse, poêle<br>cuisine de Lannivrec | 309.51 € HT    |
| La Protection armoricaine | Devis du<br>4.06.2018  | Fourniture et pose d'un<br>extincteur                                    | 92.35 € HT     |
| La Protection armoricaine | Devis du<br>04.06.2018 | Remplacement des blocs<br>sécurité de tous les bâtiments                 | 3406.45 € HT   |
| CGED VANNES               | Devis du<br>07.06.2018 | Ampoules spéciales sanitaires<br>Campings                                | 244.60 € HT    |
| Groupe Pierre Le Goff     | Devis du<br>12.06.2018 | Sacs poubelles 330 L   | 109.20 € HT    |
| Equip Plus                | Devis du<br>12.06.2018 | Table inox + 4 tables à<br>induction                                     | 1700.00 € HT   |
| Eurl LHERMITE Pascal      | Devis du<br>14.06.2018 | Pose et fourniture courant<br>extérieur Port Andro                       | 905.54 € HT    |
| Eurl LHERMITE Pascal      | Devis du<br>14.06.2018 | Pose et fourniture de prise de<br>courant spécialisée - Lannivrec        | 1340.57 € HT   |
| GFI                       | Devis du<br>19.06.2018 | Journée de formation<br>Urbanisme  | 490.00 € HT    |

## **3. EXAMEN D'UNE DEMANDE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR UN COMMERCE AMBULANT**

Monsieur le Maire par intérim donne lecture d'un courrier reçu de Monsieur Freddy PADALEC, de l'Île Sucrée, demandant l'autorisation d'installer une remorque ambulante sur le parking des Grands-Sables durant les mois de juillet et août 2018, afin d'y vendre des sucreries.

Après discussion, les élus émettent un accord de principe sous réserve que :

- Son commerce soit retiré tous les soirs,
- Qu'il n'installe ni table ni chaise,
- Pas de fourniture d'eau et d'électricité.

Le tarif proposé est de 500.00 euros pour la saison. L'emplacement sera déterminé sur place.

Un contact sera pris avec ce commerçant pour voir si toutes les conditions seront remplies.

Si tel est le cas, le conseil municipal autorise le maire par intérim à signer les documents afférents à ce dossier.

**La séance est levée à 19 heures 50.**